



OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)
Date d'émission: 02-27-2026 Date de révision: 02-27-2026 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Nom du produit : OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

1.2. Autres moyens d'identification

Synonymes : 9735C59-14Z

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Désodorisant

1.4. Données relative au fournisseur

Clean Control Corporation
2-291 Main Street, Suite 233
Wasauga Beach, Ontario, L9Z 0E8
CA
T 647-361-9616

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: chemtrec@chemtrec.com
CHEMTREC: 1-800-262-8200 (U.S.)
CHEMTREC: 1-703-741-5500 (International)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) :

Éviter de respirer les fumées.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Informations complémentaires : Exempté - Produit de consommation,

Ce produit n'est pas assujéti à la partie II de la Loi sur les produits dangereux (LPD) (Produits dangereux) conformément à l'alinéa 12j) ; Annexe 1 (Non-application de la partie II).

Cette restriction stipule que la partie II ne s'applique pas à l'égard de la vente ou de l'importation de tout ce qui figure à l'annexe 1 qui comprend tout produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, tout explosif au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, tout cosmétique, dispositif, drogue ou aliment, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, tout produit de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et tout bois ou produit en bois.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-	1-(2,3,8,8-Tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethan-1-one / Naphthalenone, 1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-aceto- / 1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-acetonaphthalenone / 1-(2,3,8,8-tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethanone / 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone / 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	n° CAS: 54464-57-2	0,1 - 1
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-	3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	n° CAS: 127-51-5	0,1 - 1

Remarques : Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage en poids sauf si l'ingrédient est un gaz
CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenez de l'aide médicale.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse anti-alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer fumées. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Protection oculaire:

Pas normalement requis. Suivez les instructions de l'étiquette

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Opaque. Solide.
Couleur	: Léger Brun
Odeur	: Coton-lin
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8,5 – 9,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °F (> 93 °C)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	Non applicable
3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)- (127-51-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Source: ECHA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8,5 – 9,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 8,5 – 9,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Toxicité pour la reproduction: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)- (127-51-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	30 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

Danger par aspiration	: Non classé
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)- (127-51-5)	
CL50 - Poissons [1]	10,9 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)- (127-51-5)	
CE50 72h - Algues [1]	> 20 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradation

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2- (54464-57-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)- (127-51-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

3-Buten-2-one, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)- (127-51-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,288 (at 25 °C (at pH 4.7)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

TMD	
14.1. Numéro ONU	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport	Non réglementé

OdoBan® Odor Absorber, Fresh Linen

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

TMD	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 02-27-2026
Date de révision : 02-27-2026

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.